



## Versement d'un forfait et de primes en octobre 2014

La Régie procédera prochainement au versement trimestriel du forfait annuel de prise en charge et de suivi de la clientèle vulnérable, de la prime de responsabilité, de la prime horaire de soutien aux services de première ligne en santé publique et de la prime de santé au travail du troisième trimestre de 2014.

### 1. Forfait annuel de prise en charge et de suivi de la clientèle vulnérable

Le versement trimestriel du forfait annuel de prise en charge et de suivi de la clientèle vulnérable pour le troisième trimestre de 2014 figurera à l'état de compte du **27 octobre 2014**.

### 2. Versement des primes

Le prochain versement trimestriel de la prime de responsabilité, de la prime horaire de soutien aux services de première ligne en santé publique et de la prime de santé au travail figurera à l'état de compte du :

- **27 octobre 2014** pour les médecins rémunérés à tarif horaire;
- **31 octobre 2014** pour les médecins admissibles rémunérés à honoraires fixes.

### 3. État de situation

Il est possible pour les médecins de recevoir gratuitement, sur demande, un état de situation détaillant les forfaits ou les primes versés pour une période donnée. Votre demande doit préciser le type de forfait ou de prime ainsi que la période visée. Elle doit porter uniquement sur des forfaits ou des primes déjà versés.

Pour en faire la demande, veuillez communiquer avec le Centre d'assistance aux professionnels à l'adresse suivante : [services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca](mailto:services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca).

c. c. Agences commerciales de facturation

Courriel	Téléphone	Télocopieur	NOS PRÉPOSÉS SONT EN SERVICE
<a href="mailto:services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca">services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca</a>	Québec 418 643-8210 Montréal 514 873-3480 Ailleurs 1 800 463-4776	Québec 418 646-9251 Montréal 514 873-5951	DU LUNDI AU VENDREDI, DE 8 H 30 À 16 H 30 (MERCREDI DE 10 H 30 À 16 H 30)